

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

◊ **1.1 Identificateur de produit**

◊ Nom du produit: **Wintergrünöl, rekt.**

◊ Code du produit: P0140138

◊ Numéro d'enregistrement -

◊ **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

◊ Emploi de la substance / de la préparation Flavour/Fragrance

◊ **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

◊ Producteur/fournisseur:

Frey & Lau GmbH
Immenhacken 12, D-24558 Henstedt-Ulzburg
Tel: ++49-4193-9953 Fax: +49-4193-9955-80

◊ Service chargé des renseignements:

Sachkundige Person Frey + Lau
info@freylau.com

◊ **1.4 Numéro d'appel d'urgence** ++49-40-54.77.99.56 WAKO

. RUBRIQUE 2: Identification des dangers

◊ **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

◊ Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◊ **2.2 Éléments d'étiquetage**

◊ Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

◊ Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS08

◊ Mention d'avertissement Danger

◊ Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

salicylate de méthyle

Linalol

Eucalyptol

◊ Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◊ Conseils de prudence

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P330 Rincer la bouche.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

◊ **2.3 Autres dangers**

◊ Résultats des évaluations PBT et vPvB

◊ PBT: Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.10.2023

Version 5 (remplace la version 4)

Révision: 09.10.2023

Nom du produit: Wintergrünöl, rekt.

(suite de la page 1)

◊ vPvB: Non applicable.

. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

◊ **3.2 Mélanges**

◊ Description: Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

◊ Composants dangereux:

CAS: 119-36-8 salicylate de méthyle >50-100%

EINECS: 204-317-7 Repr. 2, H361d; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412

ATE: LD50 oral: 890 mg/kg

CAS: 78-70-6 Linalol ≥0,1-<1%

EINECS: 201-134-4 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317

CAS: 470-82-6 Eucalyptol ≥0,1-<1%

EINECS: 207-431-5 Flam. Liq. 3, H226; Skin Sens. 1B, H317

◊ Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

. RUBRIQUE 4: Premiers secours

◊ **4.1 Description des mesures de premiers secours**

◊ Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

◊ Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

◊ Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical.

◊ Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

◊ Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

◊ **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

◊ **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

◊ **5.1 Moyens d'extinction**

◊ Moyens d'extinction: CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

◊ Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

◊ **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

◊ **5.3 Conseils aux pompiers**

◊ Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

CH
(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.10.2023

Version 5 (remplace la version 4)

Révision: 09.10.2023

Nom du produit: Wintergrünöl, rekt.

(suite de la page 2)

. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

◊ **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

◊ **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

◊ **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Traiter à la soude caustique 2%.

Assurer une aération suffisante.

◊ **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

◊ **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation de gaz.

◊ Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

◊ **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

◊ Stockage:

◊ Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

◊ Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

◊ Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

◊ Classe de stockage: 10

◊ **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

◊ **8.1 Paramètres de contrôle**

◊ Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

◊ Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

◊ **8.2 Contrôles de l'exposition**

◊ Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

◊ Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

◊ Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

◊ Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

◊ Protection des mains:

Gants de protection

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériel des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

◊ Matériel des gants Gants résistant aux produits multichimiques, catégorie III selon Règlement (UE) 2016/425

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.10.2023

Version 5 (remplace la version 4)

Révision: 09.10.2023

Nom du produit: Wintergrünöl, rekt.

(suite de la page 3)

- ◊ Temps de pénétration du matériel des gants
 Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- ◊ Protection des yeux/du visage
 Lunettes de protection
 Lunettes de protection hermétiques

. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

◊ **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- ◊ Indications générales
- ◊ État physique Liquide
- ◊ Couleur: Incolore à tirant sur le jaune
- ◊ Odeur: Caractéristique
- ◊ Seuil olfactif: Non déterminé.
- ◊ Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- ◊ Inflammabilité Non applicable.
- ◊ Limites inférieure et supérieure d'explosion
- ◊ Inférieure: Non déterminé.
- ◊ Supérieure: Non déterminé.
- ◊ Point d'éclair: 97 °C
- ◊ Température de décomposition: Non déterminé.
- ◊ pH Mélange non polaire/aprotique.
- ◊ Solubilité
- ◊ l'eau: Non déterminé.
- ◊ Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
- ◊ Densité et/ou densité relative
- ◊ Densité à 20 °C: 1,182 g/cm³
- ◊ Densité relative Non déterminé.
- ◊ Densité de vapeur: Non déterminé.

◊ **9.2 Autres informations**

- ◊ Aspect:
- ◊ Forme: Liquide
- ◊ Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
- ◊ Température d'auto-inflammation Non déterminé.
- ◊ Propriétés explosives: Non déterminé.
- ◊ Test de séparation des solvants:
- ◊ VOC (CE) 98,90 %
- ◊ Taux d'évaporation: Non déterminé.
- ◊ Informations concernant les classes de danger physique
- ◊ Substances et mélanges explosibles néant
- ◊ Gaz inflammables néant
- ◊ Aérosols néant
- ◊ Gaz comburants néant
- ◊ Gaz sous pression néant
- ◊ Liquides inflammables néant
- ◊ Matières solides inflammables néant
- ◊ Substances et mélanges autoréactifs néant
- ◊ Liquides pyrophoriques néant
- ◊ Matières solides pyrophoriques néant
- ◊ Matières et mélanges auto-échauffants néant
- ◊ Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- ◊ Liquides comburants néant
- ◊ Matières solides comburantes néant
- ◊ Peroxydes organiques néant
- ◊ Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.10.2023

Version 5 (remplace la version 4)

Révision: 09.10.2023

Nom du produit: Wintergrünöl, rekt.

◊ Explosibles désensibilisés

néant

(suite de la page 4)

. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- ◊ **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.2 Stabilité chimique**
- ◊ **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- ◊ **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- ◊ **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- ◊ **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- ◊ **Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion.
- ◊ **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- ◊ **ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**
- ◊ **Oral LD50** 908 mg/kg (ATE)
- ◊ **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- ◊ **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- ◊ **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire au fœtus.
- ◊ **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **11.2 Informations sur les autres dangers**
- ◊ **Propriétés perturbant le système endocrinien**
- ◊ **Aucun des composants n'est compris.**

. RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- ◊ **12.1 Toxicité**
- ◊ **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- ◊ **PBT:** Non applicable.
- ◊ **vPvB:** Non applicable.
- ◊ **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
- ◊ **Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.**
- ◊ **12.7 Autres effets néfastes**
- ◊ **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- ◊ **Autres indications écologiques:**
- ◊ **Indications générales:**
- ◊ **Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre):** peu polluant
- ◊ **Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.**
- ◊ **Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.**

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.10.2023

Version 5 (remplace la version 4)

Révision: 09.10.2023

Nom du produit: Wintergrünöl, rekt.

Nocif pour les organismes aquatiques.

(suite de la page 5)

. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- ◊ **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- ◊ *Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*
- ◊ *Emballages non nettoyés:*
- ◊ *Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.*

. RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- ◊ **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- ◊ *ADR, IMDG, IATA* néant
- ◊ **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ◊ *ADR, IMDG, IATA* néant
- ◊ **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ◊ *ADR, ADN, IMDG, IATA*
- ◊ *Classe* néant
- ◊ **14.4 Groupe d'emballage**
- ◊ *ADR, IMDG, IATA* néant
- ◊ **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.
- ◊ **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- ◊ **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- ◊ *"Règlement type" de l'ONU:* néant

. RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- ◊ **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind zu beachten.
ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind zu beachten.
- ◊ *Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*
- ◊ *Pictogrammes de danger*
  
GHS05 GHS07 GHS08
- ◊ *Mention d'avertissement Danger*
- ◊ *Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:*
salicylate de méthyle
Linalol
Eucalyptol
- ◊ *Mentions de danger*
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- ◊ *Conseils de prudence*
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Wintergrünöl, rekt.

(suite de la page 6)

P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P330	Rincer la bouche.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- ◇ Directive 2012/18/UE
- ◇ Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- ◇ RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- ◇ Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
- ◇ RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- ◇ Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
- ◇ Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.
- ◇ Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
- ◇ Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
- ◇ Prescriptions nationales:
- ◇ Classe de pollution des eaux: Klasse B (Classification propre)
- ◇ VOC (CE) 98,90 %
- ◇ VOCV (CH) 0,00 %
- ◇ **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

. RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- ◇ Phrases importantes
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- ◇ Service établissant la fiche technique: Regulatory Affairs
- ◇ Contact: Dr. Maja Zippel
- ◇ Date de la version précédente: 09.10.2023
- ◇ Numéro de la version précédente: 4
- ◇ Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.10.2023

Version 5 (remplace la version 4)

Révision: 09.10.2023

Nom du produit: Wintergrünöl, rekt.

(suite de la page 7)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
◇ * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH